

Installation des Cadres de Concertation de Zone de Pêche (CCP) : outils de la mise en œuvre d'une cogestion, de la prévention de conflits et préparation de l'installation des CLPA/CLP

Promoteur :

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance (IDEE Casamance)

Zone d'intervention :

La ria Casamance se présente comme un long couloir de 360 kilomètres d'ouest en est, recevant les eaux de nombreux affluents. Avec les chenaux de marées vers l'embouchure, appelés localement bolon, un bassin versant de 14 000 km² constitue un écosystème de zones humides avec une riche biodiversité. L'influence des marées monte jusqu'à Diana Malari à 240 km de l'embouchure. Par évaporation, le taux de salinité peut monter jusqu'à 170‰ en amont, ainsi diminuant les espèces observées de 59 à l'embouchure à 22 en amont. La ria est un estuaire appelé inverse. Le plan d'eau est évalué à 613 km².

Mots clefs :

- Aménagement des pêcheries par sphères concentriques d'intervention
- Approche de la chaîne de valeur
- Approche écosystémique
- Cadres de Concertation d'une zone de Pêche (CCP)
- Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP)
- Collèges des acteurs de la pêche
- Comité villageois de gestion (CVG)
- Fonds de reconversion des filets monofilament
- Innovations en capture
- Innovations en post-capture
- Relais communautaire
- Renforcement des capacités des acteurs de la pêche de la ria Casamance

Durée : 04 ans

Nom et contact du responsable du projet :

John Lucas Eichelsheim, projet manager

BP 120 Ziguinchor

+221 33 991 45 92

ideecasamance@arc.sn / peche@ideecasamance.org

www.ideecasamance.net

Les activités se focalisent sur la pêche artisanale pratiquée dans la ria Casamance.

La mise en œuvre se base sur l'interaction entre 3 sphères concentriques d'activités :

village > collectivité locale > zone de pêche avec plusieurs collectivités locales

Cette proposition est une prolongation du projet USAID/Wula Nafaa volet pêche par IDEE Casamance entamée en février 2009. Après avoir facilité l'installation d'une première zone de pêche de Boudié/Balantacounda avec 7 collectivités locales, le projet a appuyé 11 collectivités avec l'installation des zones de pêche du Soungrougrou et du Brassou.

Les partenaires :

Le Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Ziguinchor

Le Service Régional des Pêches Continentales de Sédhiou

Les collectivités locales ciblées avec leur CLCOP respectif

Autorités locales/Conseil Régional/ARD/CRCR/ANCAR

Résumé du projet :

L'objectif principal est le renforcement des capacités des acteurs de la pêche par leur introduction active dans les structures du monde rural et en particulier le CLCOP. Ce renforcement est atteint par une bonne circulation d'information et la création de plateformes de rencontre et de concertation. L'appropriation des nouvelles informations et connaissances, combinées au savoir-faire existant, augmentent l'efficacité de la filière pêche et permettent une réévaluation des prélèvements par ses membres. Une nouvelle répartition des activités réinstalle un équilibre dans l'exploitation des ressources halieutiques.

Les thèmes de l'information à promouvoir sont dictés par deux approches.

L'approche de la chaîne de valeur :

- diminuer la perte postcapture estimée entre 25/30% par la FAO
- améliorer la manutention, le stockage et le mareyage
- évaluer les rôles des trois principaux intervenants que sont les pêcheurs, les mareyeurs et les transformateurs (usines, transformatrices)
- information sur les marchés/débouchés

L'approche écosystémique :

- adaptation des techniques de capture
- restriction des filets encerclant
- interdiction des filets de matériel monofilament
- réduire les prises accessoires
- installation d'aires de repos, de frayère
- introduction de récifs artificiels ou pêche aux fagots
- activités environnementales (éducation à l'environnement, reboisement)

Pour lancer un processus de dialogue interne et entre acteurs de la pêche et la population riveraine il faut que les acteurs de la pêche s'affilient aux organisations de métier. Depuis 1996, les régions, dernières nées des collectivités locales, font l'objet d'importants transferts de compétences de la part de l'État central et jouent un rôle de coordination et d'harmonisation du processus de décentralisation. Cette décentralisation donne plus de pouvoirs aux collectivités locales et en particulier à la Communauté Rurale (CR) à laquelle est désormais confiée la gestion des ressources naturelles. Cette gestion se base sur la cogestion avec les organisations de producteurs (OP) du monde rural. Au sein de chaque CR, ces OP se retrouvent réunies selon leur filière d'activité dans les cadres locaux de concertation des organisations de producteurs, CLCOP, qui permet aux OP d'une même communauté rurale de se retrouver, de se concerter, d'échanger leurs expériences, de valoriser leurs savoirs et savoir-faire en vue d'améliorer leurs conditions d'activité et de vie. Les différentes organisations de producteurs, Groupement d'Intérêt Economique (GIE), association, coopérative et autres groupements de pêcheurs payent une cotisation au CLCOP qui encadre leurs activités et les propulse à un niveau supérieur. S'il en est besoin, le CLCOP ou ses membres font appel à un appui technique des Services d'Etat comme la Pêche, Eaux et Forêts ou autres structures d'appui comme le CADL ou le CAR.

Il est encore rare de trouver une organisation rassemblant les acteurs de la pêche membre du CLCOP. Les acteurs de la pêche sont alors difficilement accessibles pour les partenaires au développement et ils participent seulement dans la marge à l'élaboration des plans locaux de développement et d'investissement. Un appui au CLCOP concentré sur la filière pêche doit rendre l'adhésion plus attractive pour les acteurs de la pêche qui deviennent alors partie intégrante du monde rural. Pour cette phase, un relais est installé dans chaque collectivité locale comme intermédiaire entre acteurs de la pêche et le conseil rural.

La mise en place d'un fonds de reconversion de filets monofilament incite les pêcheurs à s'affilier. Le filet monofilament est généralement considéré comme très nocif. Cet appui est une première démonstration importante pour l'application de la loi.

Introduction :

Le Gouvernement du Sénégal considère les ressources halieutiques des eaux sous juridiction sénégalaise comme patrimoine national : le droit de pêche dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise appartient à l'Etat qui peut en autoriser l'exercice par des personnes physiques ou morales de nationalité sénégalaise ou étrangère. La gestion des ressources halieutiques est une prérogative de l'Etat : l'Etat définit, à cet effet, une politique visant à protéger, à conserver ces ressources et à prévoir leur exploitation durable de manière à préserver l'écosystème marin. L'Etat mettra en œuvre une approche de prudence dans la gestion des ressources halieutiques. En fait, en analysant les textes réglementaires régissant le secteur, on constate une attitude qui ramène toute la politique du secteur sous la responsabilité du ministère et de ses services déconcentrés. Les communautés de pêche qui ne sont pas informées et sensibilisées sur la déconcentration, coexistent et prennent leurs distances vis-à-vis les autorités et les collectivités locales. Un fossé s'est creusé.

Le message délivré sur la pêche depuis les années 1970 est celui d'une crise permanente due à la surexploitation chronique et généralisée, qui s'aggrave. L'évaluation scientifique porte le plus souvent sur la régulation des prélèvements sur les stocks ou les écosystèmes, c'est-à-dire à une échelle assez vaste. L'évaluation de l'état, des menaces et des risques de cette ressource vivante est communiquée aux décideurs. Toute la gestion des pêches s'emploie ensuite à régler les problèmes de surexploitation.

Par contre, l'Homme n'est pas toujours une créature avare et égoïste, ce qui crée un environnement propice pour rééquilibrer une balance perdue. On rencontre dans la pêche des unités de production familiales et fonctionnant en réseaux dont les motivations apparentes sont faire vivre la famille au quotidien. On observe que des techniques anciennes et sélectives comme la ligne à main sont restées très courantes et pratiquement inchangées depuis parfois un siècle, ou encore que la concentration des moyens de production est restée relativement limitée, malgré le développement important des pêcheries. Le processus fondé sur la compétition entre individus aurait tendu au contraire à sélectionner les techniques les plus efficaces et à les concentrer dans les mains des meilleurs compétiteurs (concentration). Il semble par contre qu'une dimension locale dans la gestion halieutique crée un équilibre dans l'exploitation par les différents acteurs.

La finalité de la gestion des pêches ne devrait pas être la réglementation de l'accès aux ressources, mais la création des conditions qui rendront cette réglementation inutile, c'est-à-dire les conditions d'une pêche durable. Les pêcheries artisanales ne doivent pas être réduites à des systèmes isolés d'extraction de ressource. Elles doivent être considérées comme des systèmes intégrés, diversifiés, pourvoyeurs de services durables et il faut éviter que les pêcheurs soient écartés du processus de gestion. On risque alors de ne plus les considérer comme producteurs mais simples usagers de la ressource.

Un renforcement de capacités introduit les acteurs de la pêche comme personne de ressource dans la réflexion sur la stratégie à mettre en place pour retrouver un équilibre dans l'exploitation des ressources halieutiques. Dans la diversité d'exploitation il y a une place pour tout le monde à condition de trouver un consensus. L'organisation des acteurs de la pêche en collaboration avec le CLCOP permet à la collectivité locale de participer pleinement à l'autorégulation des ressources sous la tutelle des Services de Pêche.

Les objectifs, les activités et résultats escomptés du projet

1. L'objectif principal est l'aménagement des pêcheries de la ria Casamance par l'installation des Cadres de Concertation de zones de Pêche (CCP).

Les objectifs secondaires sont :

- Renforcement de capacités des acteurs de la pêche
- L'affiliation des acteurs de la pêche en collèges et de ces collèges au CLCOP
- Créer une interaction continue entre populations riveraines et acteurs de la pêche

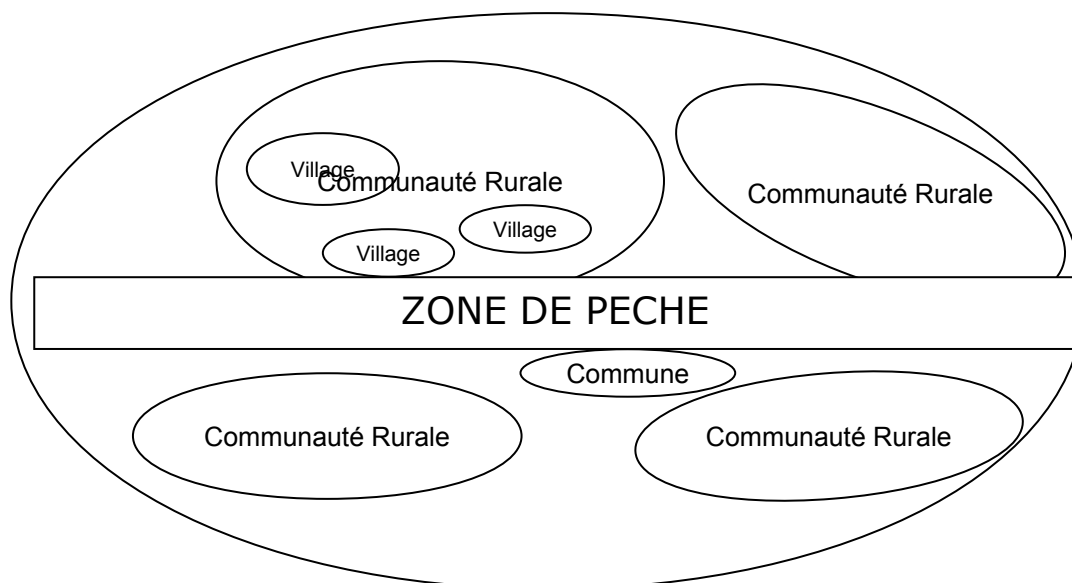
2. Les résultats escomptés sont :

- Avoir préparé les acteurs de la pêche comme personne de ressource et partenaire privilégié dans les dialogues sur l'aménagement des pêcheries
- La prévention des conflits entre pêcheurs
- L'intégration de la filière pêche dans la collectivité locale
- La diminution des pertes en captures et postcaptures
- L'installation d'une autorégulation de la filière pêche au sein de la collectivité locale
- Un bon fonctionnement des CCP de Boudié/Balantacounda, Brassou, Soungrougrou, Soungrougrou/Diaroumé et Pakao dans la région de Sédhiou
- L'aménagement des zones de pêche se trouvant entre les CLPA de Kafountine, Elinkine et Ziguinchor dans la région de Ziguinchor

3. Les activités en chronologie pour la mise en œuvre d'un CCP :

- Sensibilisation et information
- Réunions de villages de pêcheurs d'information et de sensibilisation
- Identification d'une zone de pêche gérée en commun
- Installation, formation et mise à niveau des relais
- Elaboration de l'état des lieux de la filière pêche au sein de la collectivité locale
- Identification des contraintes et besoins de la filière pêche dans la zone
- Appui au CLCOP et renforcement de capacité de ses membres
- Réunions entre acteurs de la pêche de la collectivité locale
- Affiliation des acteurs de la pêche en collèges
- Installation d'un Cadre de Concertation de la zone de Pêche (CCP)
- Installation des comités villageois de gestion de la pêche
- Réunions entre acteurs des différents stades de production (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices, usines)
- Elaboration d'une convention locale
- Elaboration d'une stratégie d'application locale de la réglementation en vigueur
- Mise en place des moyens pour mettre en œuvre cette stratégie
- Professionnalisation de la filière pêche au sein de la collectivité locale
- Promotion des mesures d'amélioration d'hygiène et de la postcapture

Les trois sphères d'activités :



Chronogramme des 8 premiers trimestres :

Activité	Trimestre	1	2	3	4	5	6	7	8
Appui au fonctionnement du CCP de Boudié/Balantacounda									
Appui au fonctionnement du CCP de Soungrougrou									
Appui au fonctionnement du CCP de Brassou									
Installation du CCP de Soungrougrou/Diaroumé									
Installation du CCP de Pakao									
Installation du CCP de Kalounayes/Niaguis									
Installation du CCP de Bandial									
Installation du CCP de Kamobeul bolon									
Réunions d'information dans l'arrondissement de Tendouck									
Réunions d'information dans l'arrondissement de Kataba 1									
Réunions d'information dans l'arrondissement de Loudia Ouolof									
Réunions d'information dans l'arrondissement de Kabrousse									
Identification des zones de pêche									
Installation des CCP dans la région de Ziguinchor									
La mise en œuvre des CCP de la région de Ziguinchor									
Activités de la chaîne de valeur									
Activités écosystémiques									
Réunions d'évaluation et de harmonisation bimensuelles									
Synchronisation des CCP et CLPA									
Séminaires									

Ziguinchor, mai 2011
 ©www.ideecasamance.net